

LA LETTRE DU GROUPE CGT

AU CESER NOUVELLE-AQUITAINE

#03
OCTOBRE 2026



PROPOSITIONS • RECOMMANDATIONS • INTERVENTIONS

PLÉNIÈRE

des 6 & 7 octobre 2026

Des personnes aux intérêts contradictoires parviennent à débattre, confronter leurs points de vue et à proposer ensemble des solutions aux grandes problématiques de la Région Nouvelle-Aquitaine

05.

Dispositif Entreprendre, la Région à vos côtés ! 2027-2028

12.

L'eau dans les régions de l'Arc Atlantique : une ressource sous pressions

15.

Motion de soutien de la CGT NA aux lycéens & lycéennes



L'expression de la société civile organisée



Sommaire

DANS CE NUMÉRO

- 03 | Édito
- 04 | Accélérer la décarbonation et la réindustrialisation
- 05 | Dispositif "Entreprendre, la Région à vos côtés !"
- 06 | Dotation globale de fonctionnement des lycées et le plan d'adaptation aux vagues de chaleur
- 08 | Orientations budgétaires
- 09 | PNI - Inter - Opérabilité - Billétique - Transport
- 10 | Analyse postérieure sur Néo-Terra
- 12 | Rapport "l'eau dans les régions de l'Arc Atlantique..."
- 14 | Feuille de route silver économie
- 15 | Motion de soutien de la CGT NA aux lycéens et lycéennes

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand
CS 61653
33075 Bordeaux cedex

Création par le Service communication
communication@cgt-na.fr



Projet financé
par le Conseil régional Nouvelle Aquitaine

L' AUTEUR



Jérôme
CASSAING

(64)

Commission 4B

L'année 2026 est marquée par deux événements majeurs :

Des événements climatiques d'une intensité préoccupante, pluies diluviennes et inondations en février, canicules, sécheresses, méga-feux et les tensions sur la ressource en eau nous confirment que le dérèglement climatique n'est plus une projection mais une réalité qui touche déjà les populations, les salarié-e-s et les territoires de Nouvelle-Aquitaine.

La rentrée sociale avec des mobilisations étudiantes qui s'étoffent de jour en jour partout dans le pays. Cette jeunesse qui se soulève est un exemple de solidarité et surtout d'une population qui ne veut plus se taire. Les difficultés rencontrées par de nombreux jeunes révèlent une inquiétude profonde quant à leur avenir. Manque de moyens récurrents, salles surchargées, passoires thermiques, à cela s'ajoute le coût de la vie, l'incertitude sur la poursuite des études (Parcoursup...), l'accès aux transports et la flambée des prix du logement. Cette jeunesse qui a subi le covid ne demande que des moyens pour étudier dans des conditions normales. Le gouvernement, plutôt que de répondre par la force, devrait écouter sa jeunesse et répondre à leurs exigences.

Pour la CGT, les ambitions portées par **Néo Terra 2 et Néo Societas** doivent aussi se traduire par des engagements concrets en faveur de la jeunesse. Il ne suffit pas de fixer des objectifs de transition écologique et sociale ; encore faut-il donner aux jeunes les moyens d'en être les acteurs. Cela passe notamment par le **développement des transports collectifs accessibles et gratuits pour les jeunes** sur l'ensemble du territoire régional, la rénovation des bâtiments en prenant en compte le réchauffement climatique.

La CGT défend l'égalité des chances sur l'accès à la formation, à la mobilité, en particulier dans les territoires ruraux et les quartiers populaires. L'avenir de la région ne peut se construire sur la précarité d'une partie de sa jeunesse.

Face à l'urgence climatique, nous devons aussi avoir le courage de questionner les modèles économiques actuels et traiter les risques réels des conflits d'usages autour de la biomasse, des sols agricoles et de l'eau. La transition ne pourra être réduite à des adaptations technologiques ou à la seule logique de marché. Elle impose de repenser les modes de production, de consommation et de développement afin de répondre aux besoins sociaux et vitaux tout en respectant les limites environnementales. Il nous faut viser l'atténuation sur chaque projet porté, avec une vision par filière pour éviter des superpositions d'idées et la mise en concurrence des territoires.

Pour la CGT, la sobriété doit être synonyme de justice sociale. Elle suppose la relocalisation de productions stratégiques, le développement des transports et des services publics (SDIS, CAUE...), la réduction des inégalités, une meilleure répartition des richesses et une démocratie renforcée dans les choix économiques. Les salarié-e-s, les citoyen-ne-s et les jeunes doivent être pleinement associé-e-s à cette transformation.

Le CESER a un rôle essentiel à jouer pour faire émerger des propositions ambitieuses conciliant urgence écologique, progrès social et développement territorial. Donner des perspectives à la jeunesse, réussir le virage écologique et construire une société plus solidaire constituent aujourd'hui un même combat. La CGT réaffirme que Néo Terra 2 et Néo Societas devraient être des leviers pour une Nouvelle-Aquitaine plus juste, plus résiliente et plus durable.

DÉCLARATION CGT ACCÉLERER LA DÉCARBONATION ET LA RÉINDUSTRIALISATION



La fourniture d'énergie est un service public essentiel à une Nation. Celle-ci doit être stable, pilotable et au service du bien commun.

- Élément essentiel de la stratégie industrielle, la CGT revendique une politique de l'énergie ambitieuse qui permettrait, grâce à un mix qui couvre tous les besoins, d'assurer une production au service de tous les usages.

La convention, objet de l'avis de la commission 3 est ainsi une convention censée permettre la décarbonation de certains usages industriels.

Sur le territoire de la convention, la CGT s'est déjà exprimée pour dire à la fois la nécessité d'assurer la production d'une énergie à destination d'une industrie pourvoyeuse d'emplois qualifiés, mais aussi pour affirmer la prise en compte des dangers de certaines productions d'énergie.

De nombreux points doivent être étudiés avec attention dans cette convention :

- ➔ La CGT relève que les projets annoncés sont tous portés avec des certitudes bien ancrées qui ne semblent pas s'embarrasser de préoccupations environnementales pourtant essentielles pour le territoire.
- ➔ Certaines affirmations semblent particulièrement datées, par exemple celle présentant l'hydrogène comme un vecteur d'énergie adapté au transport, fut-il lourd.
- ➔ D'autres occultent complètement les dangers potentiels pour l'environnement et donc la santé des populations.

Enfin le CCUS, procédé de capture, d'utilisation et de stockage du carbone, dans sa globalité est accusé d'assécher les fonds privés comme publics nécessaires à l'ensemble de la Transition Énergétique. On reproche ainsi à ses soutiens d'être des techno-solutionnistes par opposition aux adeptes de la sobriété, voire de la décroissance, et des solutions basées sur la nature (qui existent comme la reforestation...). Cette critique prend une dimension concrète quand on examine les montants en jeu : la France prévoit 11 à 18 milliards d'euros d'investissements pour développer sa filière CCUS, tandis que l'Europe mobilise 3,3 milliards d'euros via l'Innovation Fund pour 28 projets CCUS.

“

La transition énergétique doit reposer sur l'efficacité énergétique, la sobriété choisie et non subie

La critique atteint son paroxysme à l'encontre des projets de DACS, à savoir la capture de CO2 directement dans l'air et le stockage du dioxyde de carbone, car

ces procédés, bien que fonctionnels, sont ceux qui coûtent le plus d'énergie par tonne de CO2 capturé.

Le CCUS, à la dose réellement nécessaire, et non comme unique solution, peut donc contribuer à conserver des emplois en France, voire en créer de nouveaux, tout en permettant à nos sociétés de réduire leur empreinte environnementale. Il autorise surtout la création d'une filière complémentaire à l'usage de structures et infrastructures existantes et permettrait de pérenniser les activités autour du transport du gaz avec NATRAN et GRDF mais aussi les terminaux méthaniers comme passerelle de liquéfaction et de chargement. Ces infrastructures ayant été financées par l'argent des contribuables, c'est autant de retour sur investissement possible pour la Nation.

La transition énergétique doit reposer sur l'efficacité énergétique, la sobriété choisie et non subie, et enfin sur un mix de solutions basées sur la science (électrification, la bonne biomasse au bon endroit, etc...) au lieu d'être une course aux subventions par certains acteurs privés.

Pas de subvention sans garantie, sans contrepartie ; des éco-socio-conditionnalités de haut niveau doivent être appliquées au versement des aides.

La CGT votera l'avis

L'AUTEURE



Béatrice
PORET
(33)

Commissions 1 B



[Lire l'Avis](#)

DÉCLARATION CGT

DISPOSITIF "ENTREPRENDRE, LA RÉGION À VOS CÔTÉS ! 2027-2028"

La CGT s'associe à l'avis du CESER qui encourage le dispositif Entreprendre, en tant qu'outil permettant aux publics les plus fragiles de sortir de la précarité en s'intégrant dans un parcours de création ou de reprise d'entreprise.

Le dispositif nous ayant été présenté dans le cadre des auditions de la « Commission Économie », nous avons pu apprécier l'importance de l'accompagnement des opérateurs de ce dispositif pour pérenniser ces créations ou reprises d'entreprises.

Nous avons pu cependant mesurer à quel point certaines structures accompagnantes qui ont conventionné avec la Région sont elles-mêmes en situation difficile puisque le financement est accordé annuellement alors que ces structures s'engagent à accompagner les bénéficiaires sur une période de 3 ans.

Nous saluons l'exigence de labellisation, mais nous nous interrogeons sur les conséquences à terme sur les petites structures qui n'auront pas la capacité de répondre aux exigences des labels, alors que ce sont elles qui accompagnent les publics les plus précaires dans les territoires les plus éloignés de l'emploi, en particulier dans les territoires ruraux.

Nous rappelons également que la majorité de ces très petites structures sont en réalité des micro-entreprises, très souvent dans le domaine du service, dont le chiffre d'affaires ne permet de dégager qu'un revenu proche, voire inférieur au SMIC, pour la personne aidée dans le cadre de ce dispositif. Nous souhaiterions donc avoir un bilan de la pérennité de ces structures au-delà de 3 ans et de leur capacité à créer des emplois.



En tout état de cause, la CGT rappelle que le basculement vers une économie de très petites structures, principalement dans le domaine des services, et dont le chiffre d'affaires est faible, est la conséquence de la vague de désindustrialisation liée aux délocalisations des grands groupes industriels vers des pays à bas coûts, et dont l'économie régionale, tout comme les salarié-e-s et citoyen-ne-s, payent les conséquences aujourd'hui...

La Région souhaite également rendre le dispositif accessible aux personnes en situation de handicap en conventionnant avec l'AGEFIPH. Mais rappelons une vérité essentielle : l'AGEFIPH à la base est une caisse de compensation alimentée par les amendes des entreprises hors la loi ! C'est donc une structure qui n'existe que parce que la grande majorité des entreprises ne respectent pas la législation (à savoir employer à minima 6 % de travailleur-euse-s en situation de handicap).

En conclusion, la CGT soutient ce dispositif permettant d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi et en situation de précarité, mais nous ne pouvons omettre de souligner que l'ubérisation et l'explosion des petites structures sont les conséquences directes du désengagement des géants de l'industrie qui ont sacrifié l'emploi local au profit des délocalisations.

La CGT votera l'avis.

L'AUTEURE



Cécile
SAYEZ-PAYENCET
(33)

**Commission 4
Section V & P**



[Lire l'Avis](#)

DÉCLARATION CGT

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) DES LYCÉES ET LE PLAN D'ADAPTATION AUX VAGUES DE CHALEUR

Alors que nous devons nous exprimer sur la Dotation Globale de Fonctionnement des lycées de la région, les lycéennes et les lycéens, soutenu·e·s, voire accompagné·e·s par les enseignant·e·s, expriment actuellement dans la rue leur profond malaise sur les conditions dans lesquelles ils et elles doivent étudier.

La CGT leur apporte tout son soutien, considérant que ces jeunes ont le droit de s'exprimer, de revendiquer et de se mobiliser !

Ces trois années primordiales, passées au lycée, pour la poursuite de leurs études et leur avenir professionnel devraient être celles où les conditions d'apprentissage et d'accueil soient optimales. Cela est loin d'être le cas, les lycéennes et lycéens nous rapportent chaque jour le manque de personnels, les classes surchargées, les dysfonctionnements de leurs établissements, les fortes chaleurs dans les classes l'été, ou le froid l'hiver les obligeant à garder leurs manteaux pour étudier, l'insalubrité des salles de classe, des toilettes, des réfectoires...

Certes, la Région ne peut apporter toutes les réponses aux revendications de nos jeunes et des équipes éducatives puisqu'une grande partie dépend de l'Etat et en l'occurrence de son gouvernement actuel sous la responsabilité de Sébastien Lecornu. Mais elle a en charge le bâti des lycées et donc les conditions d'accueil des élèves.



La Dotation Globale de Fonctionnement des lycées imaginée par la Région pour l'année 2027 s'élève à 74 Millions d'euros contre 81 millions en 2026, c'est une baisse importante (-7 millions d'euros) que nous regrettons. Cette dotation finance notamment le fonctionnement pédagogique, les contrats, l'entretien et la maintenance, l'énergie et l'eau.

Si la Région souhaite encourager le « pouvoir d'agir » en renforçant l'autonomie de gestion des établissements, la DGF s'accompagne d'un mécanisme lié aux fonds de roulement des lycées qui peut avoir un effet pervers : faire le choix de dépenser rapidement le fonds de roulement pour obtenir l'intégralité de la dotation, mais au risque de se trouver dans l'incapacité de faire face à un imprévu ! Quand on voit la situation internationale impactant le prix des fluides pour



“

La Région a en charge le bâti des lycées
et donc les conditions d'accueil des élèves.

le chauffage, faudra-t-il faire le choix entre une activité pédagogique pour les élèves ou une réserve financière pour payer le chauffage en fin d'année ? La CGT, s'associe donc à la demande réitérée des représentants de la commission 1, de dissocier les dépenses de fluide des autres dépenses dans le suivi budgétaire.



La dotation s'accompagne d'un « plan chaleur » qui doit anticiper les périodes caniculaires que nous avons connu cet été, et qui ne manqueront pas de se répéter à l'avenir.

Ce plan, au vu du changement climatique, ne semble pas à la hauteur de la situation dramatique que nous connaissons. Car c'est bien de cela dont il s'agit. Ce qui est encore appréhendé comme la prise en compte au coup par coup des « épisodes climatiques » n'est plus envisageable aujourd'hui.

Nous sommes bien confrontés à un véritable changement climatique, qui vaut autant pour la chaleur, que pour les inondations et le froid.



Les lycées doivent être pensés comme un lieu de vie, ce qui implique des espaces de repos et de détente pour les personnels, mais également pour les élèves. Les espaces de travail doivent être aménagés pour répondre à leurs besoins. Il est urgent de repenser en profondeur les locaux scolaires afin de prendre en compte le bien-être des élèves et des personnels.



LA CGT REVENDIQUE

- De toute urgence, un plan de désamiantage et de protection contre le radon et la mise en conformité avec la loi ;
- Un investissement massif des collectivités territoriales dans ces créations ou rénovations en prenant en compte les enjeux écologiques et en garantissant une équité sur le territoire ;
- La prise en compte, comme le prévoit la loi de 2005, par l'architecture du bâti, des questions d'accessibilité de certain·e·s élèves et personnels au titre de leur handicap (PMR) ;
- Une conception des locaux après une concertation de la communauté éducative, des personnels des collectivités, des élèves, des parents et des collectivités.

La CGT votera pour l'avis.

“ *La Dotation Globale de Fonctionnement des lycées imaginée par la Région pour l'année 2027 s'élève à 74 Millions d'euros contre 81 millions en 2026, c'est une baisse importante.* ”



L'AUTEUR

Jean-Philippe
JUIIN
(86)

Commissions 1 B



[Lire l'avis](#)

DÉCLARATION CGT

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (OB)



Ce sont, peut-être, les dernières orientations budgétaires du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine soumises à l'avis du CESER dans un cadre démocratique.

Effectivement, en 2027, de nombreux changements politiques pourraient modifier la vie des institutions publiques, des collectivités locales et l'existence même de notre CESER de Nouvelle-Aquitaine.

Nous ne pouvons éluder le projet de loi de finances (PLF) et celui concernant la Sécurité Sociale (PLFSS) qui répondent une nouvelle fois et avant tout, aux intérêts des ultra-riches et des grands groupes, au détriment des salarié-e-s, de toutes les personnes privées d'emploi et des retraité-e-s avec l'annonce d'une économie de 54 milliards d'euros. Ces choix politiques, au service de la finance, continuent d'alimenter la fracture et la haine de l'autre. Ce gouvernement aurait-il décidé de livrer les clés du pays au Rassemblement National ?

Lors de la commission finances, la CGT avait signalé que l'avis rendu par le CESER le 30/09 ne pouvait pas tenir compte de la présentation du PLF et PLFSS du Gouvernement LECORNU et sur les 7 milliards d'euros d'économies pour les collectivités territoriales, déjà asphyxiées par les budgets précédents. L'État a même annoncé que les dotations aux collectivités ne seront pas revalorisées du montant de l'inflation, soit plus de 3 % actuellement.

Les orientations budgétaires du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ne peuvent continuellement subir et accompagner les entêtements d'un Gouvernement imposant sa cure d'austérité. Des marges de manœuvre dans la partie recettes existent, comme le recours à l'emprunt, qui pourrait être une orientation pour soutenir l'investissement dans les lycées, dans les pôles de formation des métiers du soin, de l'industrie et de la tech.

Pour le groupe CGT, il est indispensable de soutenir tout le tissu économique des TPE, PME et ESS qui permet le développement de nos territoires et créent des emplois non délocalisables. Cette proposition est à l'opposé du versement de l'aide à l'innovation de 226 155,50 € accordée à DASSAULT SYSTEMS pour son établissement secondaire qu'il a racheté en 2025 (AMCAD ENGINEERING), dossier présenté en GIA (551

“ Pour le groupe CGT, il est indispensable de soutenir tout le tissu économique des TPE, PME et ESS qui permet le développement de nos territoires et créent des emplois non délocalisables.

029,50 € ont déjà été versés en 2021 et 2023 à cette société).

Alors que nous avons devant nous, de grands défis à relever concernant l'environnement, la transition écologique, la transformation des métiers avec le développement de l'IA, l'État annonce une nouvelle coupe de 30 % dans le budget de l'ADEME, principal opérateur de la transition écologique en France et une économie de 350 millions sur le Compte Personnel de Formation (CPF).

A côté de cette cure d'austérité pour les "petits", 61 milliards d'euros de dividendes sont reversés aux actionnaires pour les six premiers mois de l'année !

Voilà comment, le Gouvernement installe, sans vergogne, l'injustice fiscale.

Avec ces restrictions budgétaires, le Conseil Régional fait le choix de se recentrer sur ses seules compétences.

La CGT alerte sur le développement d'offices en recherche de subventions publiques avec pour unique objectif de financiariser celles-ci au seul profit de reversement de dividendes et d'optimisation fiscale.

Mesdames, Messieurs les élu-e-s du Conseil Régional soyez attentif-ive-s à cette dérive.

La CGT reste attachée aux règles des éco-socio-conditionnalités et à la sélection pertinente des porteurs de projets pour l'intérêt général des Néo-Aquitains.

La CGT votera l'avis du CESER et ses nombreux questionnements.

L'AUTEUR



Philippe
GORY
(23)
Commissions 4 A


[Lire l'Avis](#)

DÉCLARATION CGT SUR PNI (INTER-OPÉRABILITÉ-BILLETTE-TRANSPORT)

Dans un contexte où les Régions subissent des baisses de dotations de l'Etat et alors même que les enjeux climatiques et l'explosion des prix du carburant nécessitent de planifier un report modal efficace vers le ferroviaire, la CGT réitère que la priorité est que l'État finance la régénération du réseau, et qu'aussi, l'ouverture au marché en constitue un des freins en raison des surcoûts induits.

D'ailleurs, au fur et à mesure que les rapports sur celle-ci s'égrènent, les mêmes mots, utilisés depuis la loi pacte ferroviaire par notre organisation syndicale pour mettre en garde, sont posés comme autant de nouvelles problématiques entravant l'unicité d'un système complexe par nature. Ainsi, dans ce protocole concernant la création d'une plateforme nationale d'interopérabilité, les maux (m-a-u-x) nés de la logique de marché sont inscrits en toute décomplexion comme s'il était naturel que les pyromanes se transforment en pompiers au frais du contribuable.

Nous citons : une fragmentation structurelle de la distribution issue de l'ouverture à la concurrence - une défaillance de marché que le secteur privé ne résoudra pas - cela induit d'abord des surcoûts directs pour les Régions et l'État.

Nous rappelons : ce PNI existe déjà, il est actif et donc déjà financé en ingénierie, c'est le système SOLAR de l'opérateur public. Figurez-vous qu'il permet au guichet TER de la gare TER de Sarlat d'acheter un billet de train entre la capitale du Périgord noir et celle des Pays-Bas par exemple. Qu'il est également possible d'intégrer dans SOLAR des billets de transports urbains et que même les billets TER de l'opérateur Transdev en PACA y sont actuellement disponibles. Devant ce factuel, et comme le souligne le contenu de l'avis proposé, ce PNI suscite donc davantage d'interrogations qu'il ne préfigure un aspect révolutionnaire. C'est un peu comme si un commercial venait un lundi jeter les premiers pavés dans vos volets en PVC avant d'essayer de vous en vendre des neufs le mardi et que votre porte-monnaie est vide !

Il est pour le moins paradoxal que les usager·ère·s/ contribuables doivent financer une socialisation des pertes induites par l'arrivée du privé, alors que l'urgence devrait être d'éviter que des lignes ne ferment. L'amélioration de l'égalité de l'accès aux trains pour nos concitoyen·ne·s en ces temps décisifs devrait être la priorité de notre gouvernement. Cela passe aussi par l'arrêt d'une politique visant à inciter artificiellement le tout numérique en



réduisant l'amplitude des horaires d'ouvertures des guichets dans les moments où les usager·ère·s sont présent·e·s dans les gares et cela afin de faire baisser mécaniquement les dotations de fonctionnement du service TER versées par les Régions.

Distribution, informations, prise en charge des personnes en situation de handicap, de nos aîné·e·s en lien direct avec le contenu de la délibération Silver économie, la sûreté, la sécurité ferroviaire et le lien social doivent être sanctuarisés et ne pas devenir une nouvelle variable d'ajustement permettant de financer un pseudo modernisme ferroviaire. C'est ce que la CGT continuera à porter dans l'unité syndicale et aux côtés des associations d'usager·ère·s et d'élue·e·s des territoires.

La CGT votera l'avis.



L'AUTEUR

David
PLAGES
(33)

Commissions 2 D



[Lire l'Avis](#)

ANALYSE POSTÉRIEURE SUR NÉO-TERRA



Lors de la plénière du CESER NA des 6 et 7 octobre 2026, un avis relatif au rapport Néo-Terra 2026 portant sur l'année 2025, était à l'ordre du jour de celle-ci. Rappelons que ce dernier vaut rapport de Développement durable¹ de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les mandaté·e·s CGT, se sont largement retrouvé·e·s dans l'avis émis par la commission en charge de l'exprimer :

Le constat d'une amélioration plus qu'appréciable des données fournies dans le rapport comparativement à l'année précédente, même si certains indicateurs manquent encore de lisibilité, mériteraient d'être approfondis, ou sont encore trop limités (par exemple ceux qui concernent l'eau, ne permettent pas d'apprécier les résultats au regard des objectifs affichés). On note ainsi la réalisation de tableaux de bord de suivi de la feuille de route Néo-Terra, notamment par objectif et pas seulement par grandes ambitions de cette feuille de route. S'y ajoute également la recherche d'une mise en cohérence du rapport avec les grands schémas et les démarches d'évaluation des moyens consacrés aux transitions (budget vert, politique d'achats responsable de la Région, mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités...).

Il ne s'agit pas ici de présenter l'avis approuvé à l'unanimité par le CESER, mais d'attirer l'attention sur deux points :

Q 1) Ce rapport qui vise à dresser un bilan des actions menées et/ou accompagnées par la Région, doit également contribuer au débat sur les orientations budgétaires et aider à la décision.

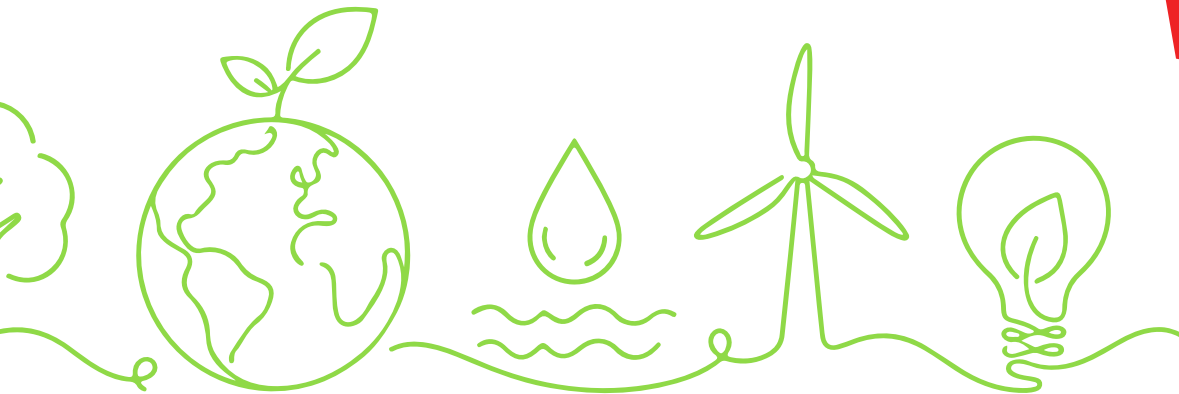
Or, un paradoxe apparaît, puisque le rapport Néo-Terra est présenté en même temps que les Orientations Budgétaires. De ce point de vue, nous sommes en droit de nous demander : comment celui-ci peut avoir un impact sur ces dernières ? En toute logique Néo-Terra devrait faire l'objet d'une présentation bien en amont, en lien avec le budget vert dont les cotations peuvent éclairer les impacts du budget sur les politiques régionales.

? 2) Second point, le rapport a été transmis le jour même de la préparation de la plénière à la commission B : « Évaluation des politiques publiques », en charge de rédiger l'avis sur le rapport. Ce qui rend absolument impossible une appropriation digne de ce nom, qui a conduit de fait la commission à ne se pencher que sur les faits marquants de 2025 et les tableaux de bord. Il ne s'agit pas ici de mettre en cause le service qui a rédigé le rapport, qui comme nous l'avons mentionné plus haut, a fait l'objet d'un réel travail de plus-value. Mais, cet exercice d'équilibriste dévolu aux membres du CESER, interroge sur la place qui est véritablement laissée à ces dernier·e·s, dans la prise en compte de ses avis par la Région et de la lisibilité qu'elle souhaite plus largement donner aux citoyen·ne·s.

A la suggestion faite à la Région lors de la plénière et dans l'avis rendu par le CESER, de présenter deux rapports distincts (un document de valorisation des actions menées et un document de suivi et d'aide à la décision), il a été répondu par la négative par le vice-président en charge de la transition écologique, énergétique et Néo-Terra, notamment pour des raisons de complexité liée au recueil des données, voire des moyens humains disponibles. A minima, il conviendrait quand même de notre point de vue, d'affecter des moyens supplémentaires pour mener à bien les politiques environnementales, voire à la réussite de la feuille de route.

A ce jour, nous n'avons que peu de lisibilité sur le devenir de la feuille de route Néo-Terra et nous nous interrogeons sur la capacité de la Région à en assurer le suivi, tout comme à atteindre les objectifs fixés (ce que la Région ne peut faire seule quoiqu'il en soit).

L'éventualité de son inscription dans une approche plus européenne pourrait être envisagée, aux dires du représentant du Conseil Régional, sans plus d'information.



Ce qui semble se dessiner à cette échelle, avec notamment le projet de règlement OMNIBUS proposé par la Commission Européenne, c'est entre autres l'allègement des procédures d'agrément des molécules utilisées dans l'agriculture. Ces allègements, notamment en matière d'usage des pesticides, ainsi que l'affaiblissement des contrôles sanitaires et environnementaux ne sont pas de nature à rassurer la CGT et les citoyen·ne·s que nous sommes. Autrement dit, les décisions dictées par les libéraux de Bruxelles concourent encore une fois à éloigner le droit de ces dernier·ère·s, au profit des intérêts des multinationales.

Alors Néo-Terra, un outil de pilotage au service des politiques environnementales et plus largement durables, ou simple outil de communication de la Région ?

L'AUTEURE



Béatrice
PORET
(33)

Commissions 1 B



[Lire le Rapport](#)
[Lire l'Avis](#)

¹ Le rapport de développement durable répond à une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants de présenter « préalablement aux débats sur le projet de budget », un rapport sur l'impact sur le développement durable de l'organisation et des modalités de fonctionnement de la collectivité territoriale, ainsi que sur les politiques qu'elle mène, en cette matière, sur son territoire et sur les orientations et programmes de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable. (Cf.art. L1612-23 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle 2 ». L'article L1612-23 a été créé par l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 – art.1 et a abrogé par décret en 2025, l'ancien article D4311-5.



DÉCLARATION CGT

RAPPORT "L'EAU DANS LES RÉGIONS DE L'ARC ATLANTIQUE : UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE SOUS PRESSION"

La CGT remercie le Secrétaire général de l'Association des CESER Atlantique et les deux corapporteurs pour ce travail. Mais nous sommes très réservés, à la fois sur la forme, la méthode et les choix politiques du rapport.

La CGT remercie le Secrétaire général de l'Association des CESER Atlantique et les deux corapporteurs pour ce travail. Mais nous sommes très réservés, à la fois sur la forme, la méthode et les choix politiques du rapport.

Sur la forme, c'est confus et difficilement lisible.

La présentation du rapport, où l'on perçoit mal dans le plan la logique des thématiques, conforte le fait qu'il n'aborde pas l'eau dans sa globalité - disponibilité, usage, partage, préservation - et surtout, il élude la question centrale de la qualité de l'eau. Comment parler d'une ressource vitale sans parler de qualité ?

Parce que, contrainte par un cahier des charges imparfait, la rédaction noie les points cruciaux.

- ➔ La note de synthèse ne reflète pas le contenu.
- ➔ La table des matières ignore même les usages agricoles.
- ➔ Et surtout, le recours massif aux citations d'auditionnés - plus de 80 fois - pose leurs points de vue comme des dogmes et éloigne le lecteur des éventuelles positions exprimées par le groupe de travail.
- ➔ L'économie générale du texte est biaisée : tout ce qui est favorable au monde agricole est rendu attractif, avec de belles illustrations en couleur. Les arguments sociaux et écologiques, eux, sont désincarnés, relégués dans des encarts alors qu'ils auraient mérité des exemples locaux illustrés.

Sur le fond, cet avis apparaît parfois sous influence et en partie déconnecté des réalités.

- ➔ Déconnecté des réalités, parce qu'il ignore le révélateur majeur qu'a été le printemps-été 2026. Les acteur·trice·s un tant soit peu informé·e·s s'accordent à dire que cet été devrait enfin installer la question climatique au cœur

“

Comment parler de l'eau comme Ressource vitale qui conditionne toute forme de vie, concourt à la fois à la qualité de vie des habitant.e.s, permet le bon fonctionnement des écosystèmes et le développement économique des territoires, sans aborder la qualité de l'eau au centre du concept « une seule santé ».

du politique. Mais pas ce rapport, ce qui semble le rendre obsolète avant même sa parution. Pas un mot sur les 200 mm/an de précipitations des Monts d'Arrée (pour rappel, les précipitations peuvent atteindre 2 000 mm/an dans cette zone). Pas un mot sur les 29°C en Bretagne fin mai ni sur le nombre de journées à plus de 40 degrés dans le Sud-Ouest, pas un mot sur les pollutions à l'étiage dans les fleuves, ni sur les rivières à sec dans les Pyrénées ou le Massif Central... Ces éléments d'une intensité inédite auraient mérité un paragraphe en lien avec les autres réflexions du rapport.

- ➔ Sous influence, car il est largement traité sous l'angle économique, dans une conception d'un modèle exclusivement productiviste en particulier agricole. On ne parle pas d'agriculture, dont nous aurons toujours besoin, mais d'agro-industrie déconnectée des milieux. Le rapport donne à cette approche une place centrale dans la gestion de ce qui est un bien commun de l'humanité.

Au final, cet avis semble n'avoir qu'un seul objet : le soutien au stockage hivernal et aux retenues collinaires, voire aux méga-bassines, érigé comme une priorité. C'est un blanc-seing au techno-solutionnisme, dans la ligne des dogmes du modèle capitaliste, et sans contrepartie : pas un mot sur le changement de pratiques, de variétés, d'espèces... Les solutions fondées sur la nature : les mares temporaires, les baissières, les haies, sont vaguement évoquées ou reléguées dans des encarts noirs illisibles. Si certaines thématiques ont été retravaillées et quelques propositions de la CGT intégrées, d'autres éléments importants, par exemple le schéma du niveau des nappes souterraines, ont disparu de cette nouvelle version.

Et que dire des sujets cruciaux qualifiés de « points d'alerte connexes » ? Santé publique, qualité de l'eau, vulnérabilité des infrastructures, inégalité territoriale, éducation écologique : relégués en deux pages. Comment parler de l'eau comme Ressource vitale qui conditionne toute forme de vie, concourt à la fois à la qualité de vie des habitant·e·s, permet le bon fonctionnement des écosystèmes et le développement économique des territoires, sans aborder la qualité de l'eau au centre du concept « une seule santé ». Sur les maîtres d'ouvrage du petit cycle de l'eau, on parle potabilisation et assainissement, mais on élude la protection des captages.

Pour finir, nous regrettons que lors de ce groupe de travail (GT) les conseiller·e·s, porteur·euse·s d'une autre vision que celle de la doxa productiviste n'aient pas été assez écouté·e·s et même parfois mis·e·s de côté. Une réelle écoute aurait donné une étude bien différente. Cette ambiance au sein du GT ne nous paraît pas correspondre à l'esprit des CESER. La rigidité concernant la lettre de mission de départ n'a engendré que des débats restreints. Cela n'a permis au GT que d'effleurer le sujet de la qualité et fait que cette étude pour nous, passe à côté du sujet.

Voter ce rapport, ce serait entériner à la fois la démarche et les conclusions.

Pour la CGT, c'est impossible. La CGT votera contre.



L'AUTEURE

Marie-Laurence
BERTRAND
(64)

Commission 2A



[Lire le rapport](#)

DÉCLARATION CGT

FEUILLE DE ROUTE **SILVER** ÉCONOMIE

Un Néo-Aquitain sur trois aura plus de 60 ans en 2030. C'est un véritable défi économique, social et sociétal pour notre région.

Ce sujet doit être abordé avec exigence, si nous ne voulons pas que la Silver économie se résume à un grand marché purement lucratif. De l'approche qui sera choisie dépendra le développement de nos territoires, le bien-vivre de nos aîné-e-s et le bien-être des salarié-e-s du secteur du lien et du soin.

L'avis le précise, ce sont les départements qui sont en charge de la politique de l'autonomie, de l'accompagnement et de la coordination des acteurs, notamment associatifs.

A partir de ce prisme, la Région avec sa feuille de route Silver économie utilise sa compétence pour organiser une filière dans ce secteur.



Le label "Collectivité amie des aîné-e-s" permettra de structurer cette filière non délocalisable pour les TPE - PME, les associations avec des emplois pour la Nouvelle-Aquitaine.

Le label signifie aussi des villes adaptées et au service de nos aîné-e-s, notamment par l'existence de moyens de mobilité abordables pour sortir de l'isolement afin d'avoir une vie sociale, par un habitat de qualité afin de bien vivre chez soi.



La technologie doit être au service de nos aîné-e-s mais ne constitue certainement pas l'alpha et l'oméga du bien vieillir. Les personnes âgées ont besoin avant tout de lien avec des personnels qualifiés, présents et exerçant dans de bonnes conditions de travail.



“

En Nouvelle-Aquitaine, 58 % des plus de 60 ans sont des femmes et 97 % des salarié-e-s du secteur sont des femmes.

En Nouvelle-Aquitaine, 58 % des plus de 60 ans sont des femmes et 97% des salarié-e-s du secteur sont des femmes. Alors, nous devons bien reconnaître que dans ce contexte, la Silver économie est, à tort ou à raison, une « histoire de femmes ». Ce constat doit nous interroger. Et nous voyons que selon le chemin emprunté pour organiser cette filière, nous pouvons avoir le pire avec un techno-solutionnisme et une déshumanisation, ou le meilleur avec des formations qualifiantes et des personnels bien rémunérés au service du bien-être de nos aîné-e-s. Précisons néanmoins, s'il en était besoin, que l'approche déshumanisante qui est faite de la prise en charge des personnes âgées, majoritairement assurée par des femmes, ne doit rien au fait que ce soit elles qui l'assure. Ce sont plutôt les réponses institutionnelles qui sont à discuter, tout comme les conditions de travail et de rémunérations, comme mentionnées ci-dessus, qui posent problème.

Enfin, un dernier point qui questionne, est le budget dédié à cette feuille de route. Aucun chiffre n'est annoncé dans cette délibération au motif que l'approche est transversale. Nous l'entendons, mais alors, pour analyser la pertinence et l'efficacité de cette programmation, la CGT encourage la Région à créer un outil pour suivre le développement et l'évolution de ce chantier. La traçabilité et le fléchage des budgets dévolus seraient un gage non seulement de sérieux mais aussi et surtout de transparence.

La délégation CGT votera POUR cet avis mais ce n'est pas un blanc-seing donné à la Région pour toutes les réserves évoquées.

L'AUTEURE



Béatrice
PORET
(33)
Commissions 1 B



[Lire l'avis](#)



MOTION de SOUTIEN de la CGT NA aux lycéens-lycéennes.

Par cette déclaration les mandaté·e·s CGT au CESER de Nouvelle-Aquitaine veulent apporter leur soutien plein et entier aux lycéennes et lycéens qui se mobilisent depuis plusieurs jours maintenant, pour revendiquer le droit d'étudier dans des conditions décentes.

Manque d'enseignants (plus de 10 % des heures d'enseignement n'ont pas été assurées l'an dernier de l'aveu même du ministre), bâtiments vétustes, classes surchargées, une orientation biaisée par Parcoursup qui écarte chaque année, un bachelier sur 8.

Les raisons de cette colère sont nombreuses et légitimes.

Plusieurs centaines d'établissements sont bloqués sur tout le territoire. Et notre région n'est pas en reste : De Châtelleraut à Poitiers en passant par La Rochelle et Bordeaux, mais aussi dans les Landes, la Dordogne, les Pyrénées-Atlantiques et le Limousin, les lycéennes et lycéens néo-aquitain·e·s dénoncent elles et eux aussi les conditions indignes dans lesquelles elles et ils doivent apprendre.

Qui dans cette Assemblée accepterait de passer ses journées dans un lieu de travail où il y a des fuites, des variations de température importantes suivant la saison, où les toilettes ne ferment pas à clé ? Qui accepterait de travailler auprès de 35 collègues dans une salle surchauffée de 50M2 ? Qui accepterait de travailler dans des locaux amiantés ?

Car c'est bien la réalité de nos enfants. 70 % des établissements sont amiantés. 40 % des toilettes n'ont pas de lumière ou ne ferment pas à clé. 90 % des bâtiments sont des passoires énergétiques.

Certes ce sont des chiffres nationaux. Mais cela veut dire que c'est aussi le cas dans notre région.

La Région se doit d'avoir une politique immobilière ambitieuse pour les lycées, une politique tarifaire pour la restauration la plus inclusive possible et une offre de transports facilitante pour tous les lycéen·ne·s.

Nous rappelons également que les lycéennes et lycéens disposent de la liberté d'expression, de réunion et de manifestation.

Ce qui se passe actuellement est inacceptable.

La CGT dénonce la répression policière organisée par le gouvernement. Ce sont nos enfants que la police réprime et blesse ! L'école doit être un lieu où l'on apprend la démocratie et non pas où l'on réprime celles et ceux qui l'exercent.

Nous avons le devoir moral de faire des conditions d'apprentissage de nos enfants une priorité absolue !



Jérôme
CASSAING
(64)
Commission 4B

Et la Région a son rôle à jouer, afin que chaque lycéen·ne, puisse construire son avenir dans de bonnes conditions.

Un pays qui n'investit pas dans sa jeunesse est un pays qui fait le choix de ne pas investir dans son avenir.

Nous reprendrons ici les mots d'Yves Demoulin : « **Un pays qui détruit l'école publique ne le fait jamais pour des raisons d'argent, pas parce qu'il manque de ressources ou que son coût est excessif. Un pays qui démantèle l'Éducation, les Arts ou les Cultures, est déjà gouverné par ceux qui ont quelque chose à perdre avec la diffusion du savoir** ».



www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex

Réalisé par le Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine - Service communication
communication@cgt-na.fr